

Politique et médias en Tunisie

« Tant qu'on n'ait pas de Constitution, de code électoral, une institution prête à superviser les médias, ou qu'on ne connaisse pas la nature du futur régime politique, il est difficile de dire quels seront nos défis ».

ENTRETIEN avec *Larbi Chouikha* par *Giulia Galluccio* et *Milena Paglia*

A l'occasion de la projection du documentaire *Dégage!* du directeur Mohammed Zran au cours de la première séance du cycle DocuDebats 2012 sur les révolutions arabes, organisé par l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), la revue **AFKAR/IDEES** a rencontré Larbi Chouikha, qui a tenu le débat sur la révolution tunisienne et l'état actuel de la transition politique du pays.

Politologue, activiste et défenseur des droits de l'homme depuis toujours, Larbi Chouikha est professeur de Communication auprès de l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI) à l'Université de Manouba, en Tunisie. Il a été membre de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) et de l'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information et de la Communication (INRIC), en Tunisie. Docteur en Sciences de l'Information auprès de l'Université de Paris II (IFPI) et spécialisé en Sciences de l'Information et de la Communication, ses études abordent non seulement les médias, les nouvelles technologies et la communication, mais aussi les questions liées à la défense des droits de l'homme en Tunisie. Il est de fait aussi membre de la Ligue Nationale de Défense des Droits de l'Homme et de la section regardant la Tunisie à Amnesty International.

AFKAR/IDEES a voulu l'interviewer sur l'effervescent débat sur la liberté d'expression et d'opinion présent en Tunisie surtout après la grève générale des journalistes, qui ont mani-

festé, le 17 octobre dernier, en faveur de la liberté de presse et des droits des citoyens.

AFKAR/IDEES : *Comment voyez-vous le processus de réforme du secteur de l'information et de la communication ? Qu'est-ce qui a changé, par rapport à l'époque de Zine el Abidin ben Ali?*

LARBI CHOUIKHA : Avant la révolution tunisienne, nous avions un paysage médiatique qui était complètement sous la coupe du pouvoir politique, donc on ne pouvait pas parler de médias autonomes, indépendants ou de journalistes dans le sens plein du terme. En effet, il n'y avait souvent que des journalistes qui ne faisaient que reproduire des communiqués.

Or, depuis le 14 janvier 2011, toutes les lois qui régissaient le monde des médias ont été suspendues. Le ministère de la Communication, qui faisait office au ministère de la Censure sous Ben Ali, a été supprimé et depuis, il y a eu un vide qui a créé des paradoxes. Le premier paradoxe est que ces journalistes, qui ont vécu – même avant Ben Ali, je dirais pour un demi-siècle – sous une dalle de plomb, où ils ne pouvaient pas tout dire, avaient peur, ou passaient leur temps à lire des dépêches pour ne pas prendre de risques, se sont ensuite trouvés, du jour au lendemain, livrés à eux-mêmes. Mais cette liberté a posé un problème, car ils n'avaient pas la formation appro-

priée – je le dis en tant que professeur de journalisme –, ils n'avaient pas les armes du métier, ni pouvaient s'appuyer sur une éthique professionnelle.

A/I : *Comment le secteur est-il en train de se réorganiser?*

L.C. : L'INRIC, l'Instance Nationale pour la Réforme de l'Information de la Communication, créée pour, entre autres, combler le vide avec le comité des experts de la Haute Instance, dite l'Instance Ben Achour, a été formée en mars 2011. À l'INRIC, nous avons préparé deux décrets-lois: le décret 115, qui porte sur la liberté de la presse écrite et électronique, et le décret de loi 116, qui porte sur la liberté de communication audiovisuelle et sur la création de la Haute Autorité pour la Communication Audiovisuelle (HAICA), c'est-à-dire, une instance de régulation, existante aussi dans tous les pays démocratiques.

Le problème est que ces deux décrets-lois, promulgués au mois de novembre 2011, n'ont jamais été appliqués. L'absence d'un cadre juridique et institutionnel a perduré et, à partir de là, il y a eu des dérapages, tels que les nominations à la tête des médias publics. Cependant, le 17 octobre, à la suite d'une grande manifestation organisée par les journalistes – c'est la première fois dans l'histoire de la Tunisie où des journalistes prennent l'initiative d'organiser une grève générale qui a été

Les médias doivent se libérer du joug du pouvoir politique, mais aussi être protégés de la puissance de l'argent

suivie par tous les médias (publics, privés, radio, télévision, presse écrite et électronique) – la *troïka* a annoncé publiquement l'activation des deux décrets-lois proposés par l'INRIC.

Actuellement, en ce qui concerne le décret 116, il y a tout un débat sur la composition de la HAICA, sur ses véritables prérogatives qu'on essaye d'affiner encore d'avantage. Cependant, le 10 décembre 2012, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme, le président de la République devrait annoncer officiellement la création et composition de l'HAICA.

Aujourd'hui, les médias tunisiens doivent se libérer du joug du pouvoir politique, mais également être protégés de la puissance de l'argent. Il devraient être autonomes dans un cadre juridique qui définit des principes liés à la transparence, le respect des lois et l'éthique. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il y a toute une bataille menée par les ONG, le Syndicat National des Journalistes Tunisiens et d'autres associations de défense des droits de l'homme pour que ces décrets-lois soient réellement appliqués et garantissent, entre autres, les principes de la liberté d'expression.

A/1 : *Comment le rapport entre journalistes professionnels et les autorités est-il en train de changer ?*

L.C. : La Tunisie traverse aujourd'hui une phase exceptionnelle dans son histoire. Nous sommes à la fois dans une situation d'apprentissage, de concertation – parce qu'il faut associer tout le monde avant de prendre de véritables



Larbi Chouikha lors de son intervention au cours de la séance « Anatomie d'une révolution » du cycle DocuDebats 2012 sur les révolutions arabes, organisé par l'IEMed. Barcelone, 21 novembre 2012./IEMED

décisions – et, en même temps, de construction.

La grève du quotidien *Dar As-Sabah* du 17 octobre 2012 est caractéristique de cette période de confusion qui règne aujourd'hui en Tunisie et, surtout, du refus du gouvernement à vouloir se concerter avant de prendre des mesures. Au lendemain de la Révolution, et suite au vide juridique national des médias, les gouvernements de transition ont créé l'INRIC, qui est une instance publique mais consultative, c'est-à-dire que le gouvernement en charge devrait consulter systématiquement toutes les nominations à la tête des médias publics. Mais depuis les élections du 23 octobre, le nouveau gouvernement a refusé de se concerter avec l'INRIC et a pris l'initiative de nommer des diri-

geants. Pour cette raison, l'instance a décidé, au mois de juillet de geler ses activités. Donc, encore une fois, dans toutes situations dites révolutionnaires, il faut trouver le temps pour se concerter.

A/1 : *En ce qui concerne la Constitution, comment se pose le débat sur les questions relatives à la liberté d'expression ?*

L.C. : En ce qui concerne la Constitution, elle est encore en formulation, mais il y a plein de projets, comme celui qui résulte dans le préambule et qui nous a beaucoup inquiété. Il est écrit, dans celui-ci, qu'il faut créer une instance nationale indépendante de régulation de l'information. À ce propos, nous à l'IN-

Si toutefois il y a des lignes rouges, c'est aux journalistes de les fixer à condition de les expliquer

RIC, et moi à titre personnel, nous nous sommes levés contre une telle proposition pour deux raisons. La première, c'est qu'il n'existe dans aucun pays démocratique une instance de régulation de tous les médias. Et la deuxième raison, qui nous inquiète le plus, est que, si l'on va créer une instance de ce genre, l'ancien ministère de l'Information pourrait ainsi se réhabiliter. Ceci est le résultat, aussi, d'une confusion sur le concept de régulation : il faut distinguer entre régulation, autorégulation et co-régulation et quand on parle de régulation, c'est uniquement pour l'audiovisuel. Aujourd'hui, nous travaillons pour que le droit à l'information soit inscrit dans la Constitution, en tant que principe constitutionnel et surtout pour que les libertés d'expression et d'opinion soient explicitement énoncées dans le préambule, chose qui est beaucoup plus importante, plutôt que de créer une instance de régulation qui porte sur les médias, en général. Il faut que les journalistes se relèvent. Dans plusieurs expériences de transition démocratique, par exemple dans l'Europe de l'Est, ce sont les journalistes qui ont défendu le principe de la liberté d'expression. Le 17 octobre, le jour de la première grève nationale des journalistes, restera pour moi la date dans l'histoire de la Tunisie d'une prise de conscience de la part des journalistes pour défendre la liberté d'expression, qui est un droit de toute la société.

A/I : *Quelle est la relation entre les nouveaux médias (internet, social network, journalisme citoyen, etc.) et les traditionnels ?*

L.c. : Parfois ils se complètent, parfois ils vont en parallèle. Ils peuvent se compléter car les médias électroniques s'inspirent des médias traditionnels et quand les médias traditionnels ne peuvent pas traiter des questions pertinentes, celles-ci sont reprises par les nouveaux médias. Ces nouveaux médias constituent un élément en plus dans le paysage médiatique. En même temps, évidemment, je reste rigoureux en ce qui concerne le professionnalisme car il faut vérifier les informations, surtout s'il s'agit d'informations qui portent sur des personnes, privées, ainsi que faire attention à ce que l'on dit, car c'est très facile par la suite de démentir. Il faut avoir une connaissance préalable du métier. Mais mise à part cette précision, les nouveaux médias ne font qu'enrichir le débat d'idées en Tunisie.

A/I : *Quels sont, selon vous, les défis des médias en Tunisie dans le moment politique actuel et face aux élections prévues le 23 juin 2013 ?*

L.c. : Tout d'abord, je ne suis pas sûr que les élections auront lieu en juin prochain. Tant qu'on n'ait pas de Constitution, de code électoral, tant qu'on n'ait pas une HAICA prête à superviser les médias au cours des élections, ou qu'on ne connaisse même pas la nature du futur régime politique, il est difficile de dire quels seront les défis de notre avenir.

Mais, par rapport au passé, dans tous les médias il y a aujourd'hui beaucoup plus de débats, même trop parfois. Loin de le regretter bien sûr, je souhaite qu'on fasse un peu plus de recherche journalis-

tique, on n'a pas encore une culture de vouloir descendre sur le terrain et de dévoiler tous les aspects concernant l'information. Néanmoins ce qu'il faudrait plutôt voir est ce qui se passe avec l'autocensure chez les journalistes. Il existe encore différentes formes d'autocensure qui proviennent de vieilles pratiques héritées de l'ancien système et qu'on ne peut pas effacer du jour au lendemain. Il y a des formes d'autocensure qui proviennent aussi de pressions sociales ou des pressions religieuses. Et il y a enfin des formes d'autocensure qui sont probablement propres des entreprises de presse. Jusqu'où peut-on éloigner les lignes rouges ?

En tout cas, je suis pour une liberté d'expression qui soit le plus générale possible, je pense que si toutefois il y a des lignes rouges c'est aux journalistes de les fixer, de les ériger à condition de les expliquer à l'opinion publique. En bref, il faut qu'ils soient transparents avec l'opinion publique. ■